

Retard

Tout document emprunté à la bibliothèque doit être rapporté avant la date d'échéance ou au plus tard, à cette date, au comptoir de retour. (Aucun jour de grâce)

Les frais encourus sont de 0.10\$ par jour par document régulier. Pour les PEB (Prêts entre Bibliothèques) et les documents en location les frais sont de 0.25\$ par jour par document.

Attention l'abonné fautif ne pourra emprunter de documents tant et aussi longtemps que les frais dus n'auront pas été réglés.

Chute

Vous pouvez maintenant remettre vos documents empruntés à toute heure de la journée. Tous les livres sont traités dès la prochaine heure d'ouverture.

Poste

Nous avons 6 postes d'ordinateurs disponibles.



Heures

Mardi au Jeudi : 13 h 30 à 16 h 30
18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00
Samedi : 9 h 00 à 12 h 00

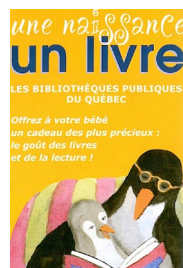
L'horaire d'été peut varier

Votre

Chaque semaine, une équipe de 25 bénévoles travaille pour que votre bibliothèque soit un endroit qu'il fait bon fréquenter et cette équipe est fière de participer au mieux-être des citoyens !

Une naissance, un livre

Nous participons à ce programme qui offre une trousse de lecture gratuite à tous les bébés de moins d'un an abonnés par la mère ou le père.



Bibliothèque Françoise-Angers



83, Amireault
L'Épiphanie
J5X 1A1
(450) 588-4470

www.reseaubiblioduquebec.qc.ca

Membre du



Règlements

ABONNEMENT

Gratuit pour tous les résidents de la ville.

NOMBRE DE PRÊTS

5 documents
(livres, périodiques..)
+
1 jeu de société

DURÉE DU PRÊT

3 semaines

RENOUVELLEMENT

3 semaines, maximum de 2 fois pour le même document.

Ne peuvent être renouvelés :
documents
en retard ou ayant une réservation.

RESPONSABILITÉ

L'abonné est responsable des documents empruntés. Si un document est abîmé ou perdu, l'abonné doit payer le document de même que tous les frais qui s'y rattachent.



Prêt inter

Possibilité d'emprunter gratuitement dans les autres bibliothèques du réseau.
Plus de 2 000 000 de documents.

Service disponible à la bibliothèque ou via notre site Internet.

Consultez

www.reseaubiblioduquebec.qc.ca

Demandez au personnel de la bibliothèque de vous guider et de vous attribuer un NIP.



Le NIP

- ↳ Consulter votre dossier d'utilisateur
- ↳ Renouveler vos prêts
- ↳ Réserver un document déjà prêté
- ↳ Demander un prêt entre bibliothèque (PEB)
- ↳ Consulter gratuitement les ressources électroniques :

